

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT NATIONAL DE TIR A L'ARC 2016

I. ENGAGEMENTS

ART.1 – Règlement

L'inscription au Championnat National de Tir à l'Arc vaut acceptation de ce Règlement et du Mémento de l'Arbitre. Il est fait application du mémento de l'arbitre pour tous les points non cités dans le présent règlement.

ART.2 – Licences

Pour pouvoir être engagés dans le Championnat National F.S.C.F. de Tir à l'Arc, les tireurs devront être en possession d'une licence F.S.C.F. de type AC (Activité de Compétition Sportive), lors de l'inscription à la compétition, de la saison en cours comprenant une photographie du titulaire et la date du certificat médical. La présentation d'un certificat médical est obligatoire si la date ne figure pas sur la licence.

ART.3 – Frais d'engagement

Les frais d'engagement sont fixés à 9,50 € par binôme (jeune ou adulte). On ne peut inscrire que des binômes complets (deux archers). L'inscription de l'équipe est gratuite et se fait le jour de la compétition. Les droits d'engagement devront être acquittés à l'inscription. Le chèque, libellé à l'ordre de la F.S.C.F., doit accompagner le formulaire d'engagement. En cas de désistement, ces droits ne seront pas remboursés.

ART.4 – Indemnités de déplacement

En fonction du budget alloué par la Fédération, des indemnités de déplacement pourront être versées aux associations qui en feront la demande, sauf à celles appartenant à la Ligue du lieu de la compétition. La demande doit en être faite lors de l'inscription au championnat (le versement n'est pas automatique) et en fournissant un RIB du club.

ART.5 – Feuilles d'engagements

Les feuilles d'engagement doivent mentionner tous les renseignements demandés notamment la nature de l'arc, date de naissance et numéro de licence. Elles seront lisibles et sans ambiguïté. Elles doivent être adressées à la FSCF – Service Activités, avec l'attestation sur l'honneur pour les archers pratiquant le tir à l'arc pour la première année (sans cette attestation, l'archer sera classé dans sa catégorie d'âge respectif). Les dossiers incomplets sont systématiquement renvoyés avec le risque de réception hors délais.

ART.6 – Vérification des licences et du matériel

La vérification des licences se fera lors du greffe du samedi matin. Tous les archers sont tenus de se présenter individuellement à cette vérification. Avant la compétition, les arbitres effectueront une inspection du matériel et de la tenue.

ART.7 – Constitution des binômes

Les binômes peuvent être constitués de deux archers d'une même association ou d'associations différentes de la même ligue (ces derniers ne pourront pas intégrer une équipe) et de catégories différentes. Si un jeune est associé à un adulte pour le tir en binôme, il devra concourir en adulte pour le tir individuel. Si un arc classique est associé à un arc à poulies, il tire dans les conditions de l'arc à poulies. Cependant il garde le règlement du classique pour les tirs individuels du dimanche.

ART.8 – Inscription des équipes

Les associations pourront inscrire des équipes composées de trois binômes pour les adultes ou de deux binômes pour les jeunes. L'inscription des équipes se fera le jour de la compétition (les inscriptions reçues avant le jour de la compétition ne seront pas prises en compte). Cette inscription se fera lors du greffe du samedi matin et aucun changement ne sera possible après déposition de la liste au greffe.

ART.9 – Remplaçants

Il est possible de prévoir, sur la feuille d'engagement, un ou plusieurs remplaçants pour le Championnat Binôme et Equipes. Seuls les remplaçants inscrits lors de l'engagement seront pris en compte en cas de défection d'un archer. Les remplacements pourront être effectués le matin même de la compétition à condition que le remplaçant inscrit ait le même type d'arc que le remplacé.

Les remplaçants inscrits mais non affectés à un binôme ne pourront participer à la compétition par binômes et équipes. Toutefois, si l'organisateur peut dégager des emplacements de tir, séparés des compétiteurs, ils pourront tirer dans les mêmes conditions que la compétition, cependant leurs résultats ne seront pas pris en compte pour le classement.

ART.10 – Réunion des capitaines d'équipes

Une réunion des capitaines d'équipes aura lieu suivant le programme établi. Cette réunion est obligatoire pour tous les capitaines. Participent à cette réunion : le Responsable National, le Président de la Commission Compétition, l'Arbitre Principal et un représentant de l'organisation.

II. CHAMPIONNAT DES JEUNES

Les catégories sont les suivantes :

Catégorie individuelle		Tranche d'âge	Date naissance
Benjamine	BF	âgées de moins de 14 ans	nées après le 31/12/2002
Benjamin	BH	âgés de moins de 14 ans	nés après le 31/12/2002
Cadette	CF	âgées de 14 à 16 ans	nées entre le 01/01/2000 et le 31/12/2002
Cadet	CH	âgés de 14 à 16 ans	nés entre le 01/01/2000 et le 31/12/2002

Les dates de naissance pour les catégories doivent être conformes à celles réactualisées dans le règlement.

Les arcs classiques et arcs à poulies sont mélangés.

Le championnat sera composé de deux épreuves.

- Tir aux couleurs en binôme, à 20 mètres sur blason unique de 60 pour les arcs classiques et blason unique de 40 pour les arcs à poulies, en 20 volées.
- Tir individuel au centre à 15 mètres. sur blason trispot vertical de 60 pour les arcs classiques et blason trispots vertical de 40 pour les arcs à poulies, en 15 volées (seront utilisés les blasons avec 10 classique uniquement, il n'est pas tenu compte du 10 arcs à poulies).

Le temps alloué pour une volée est de 2 minutes.

ART.11 – Décompte des points pour les tirs couleurs

Pour le tir aux couleurs, chaque archer d'un binôme tire trois flèches par volée, le tir du second vient compléter celui du premier. Une seule flèche par couleur est décomptée :

- Les deux cercles blancs valent 10 points.
- Les deux cercles noirs valent 8 points.
- Les deux cercles bleus valent 6 points.
- Les deux cercles rouges valent 4 points.
- Le cercle extérieur jaune vaut 2 points.
- Le cercle intérieur jaune vaut 1 point.

Le total maximum d'une volée est de 31 points.

On ne tient pas compte du petit cercle central, spécial arc à poulies.

ART.12 – Décompte des points pour les tirs individuels

Pour le tir individuel au centre sur Blason trispots vertical 60 ou 40 :

- Les deux cercles jaunes valent 10 points.
- Les deux cercles rouges valent 8 points.
- Le cercle bleu vaut 6 points.

S'il est trouvé deux ou plusieurs flèches de l'archer dans un spot, c'est le score le plus bas qui sera retenu. Le maximum de la volée est de 30 points.

III. CHAMPIONNAT DES ADULTES

Les catégories sont les suivantes :

Catégorie individuelle		Tranche d'âge	Date naissance
Excellence *	E	âgés de 17 et plus	Archers ayant obtenu un score égal ou supérieur à 285 (pour 2016) lors du national précédent
Junior Femme CL	JFCL	âgées de 17 à 20 ans	nées entre le 01/01/1996 et le 31/12/1999
Junior Femme AP	JFCO	âgées de 17 à 20 ans	nées entre le 01/01/1996 et le 31/12/1999
Junior Homme CL	JHCL	âgés de 17 à 20 ans	nés entre le 01/01/1996 et le 31/12/1999
Junior Homme AP	JHCO	âgés de 17 à 20 ans	nés entre le 01/01/1996 et le 31/12/1999
Femme CL	FCL	âgées de 21 à 49 ans	nées entre le 01/01/1966 et le 31/12/1995
Femme AP	FCO	âgées de 21 à 49 ans	nées entre le 01/01/1966 et le 31/12/1995
Homme CL	HCL	âgés de 21 à 49 ans	nés entre le 01/01/1966 et le 31/12/1995
Homme AP	HCO	âgés de 21 à 49 ans	nés entre le 01/01/1966 et le 31/12/1995
Vétéran Femme CL	VFCL	âgées de 50 ans et plus	nées avant le 01/01/1966
Vétéran Femme AP	VFCO	âgées de 50 ans et plus	nées avant le 01/01/1966
Vétéran Homme CL	VHCL	âgés de 50 ans et plus	nés avant le 01/01/1966
Vétéran Homme AP	VHCO	âgés de 50 ans et plus	nés avant le 01/01/1966
Débutant Mixte	D	Tous âges	nés avant le 01/01/2000

Pour la catégorie « Débutant » : archer ayant commencé son apprentissage dans la saison en cours. Les dates de naissance pour les catégories doivent être conformes à celles réactualisées dans le règlement.

*Pour la catégorie Excellence, catégorie mise en valeur lors du national, sont concernés pour cette année :

300	JEAMBRUN Anthony	Homme - AP	LA JEANNE D'ARC DE MAICHE
294	VASSORT Pascal	Homme - AP	LA SPORTIVE D AUDINCOURT
294	CORNU Raphael	Homme - AP	ESPOIR GYMNIQUE REPLONGES

294	BAILLY Andre	Vétéran Homme - CL	JEANNE D'ARC D'IZIEUX
292	JEUNOT Fabrice	Homme - CL	AVENIR DE L'UNION OUVRIERE
292	PAUMIER Charly	Homme - CL	AVENIR DE L'UNION OUVRIERE
290	VIROT Francois	Homme - AP	AVENIR DE L'UNION OUVRIERE
290	PAUMIER Laurent	Homme - CL	AVENIR DE L'UNION OUVRIERE
290	VINCENT Eric	Homme - CL	AVENIR DE L'UNION OUVRIERE
290	BOETSCH Baptiste	Homme - CL	LA SPORTIVE D AUDINCOURT
290	DRUAULT Alexandre	Homme - CL	JEUNES DE MICY ST MESMIN
288	PICARD Pascal	Vétéran Homme - CL	LEGION SAINT GEORGES
286	CAYROCHE Jerome	Homme - AP	ESPERANCE REVERMontoise
286	PARDON Dominique	Homme - AP	LA JEANNE D'ARC SELONCOURT
286	REGAZZONI Jacques	Homme - CL	LA JEANNE D'ARC SELONCOURT
286	SOREL Quentin	Junior Homme - CL	LEGION SAINT GEORGES

Le championnat sera composé de deux épreuves.

- Tir aux couleurs en binôme, à 20 mètres sur blason unique de 60 pour les arcs classiques et blason unique de 40 pour les arcs à poulies, en 30 volées.
- Tir individuel à 15 mètres sur blasons trispots verticaux de 40, en 15 volées (10 normal pour les classiques, 10 réduit pour les poulies).

Le temps alloué pour une volée est de 2 minutes.

ART.13 – Décompte des points pour les tirs couleur (arcs classiques)

Pour le tir aux couleurs, chaque archer d'un binôme tire trois flèches par volée, le tir du second vient compléter celui du premier. Une seule flèche par couleur est décomptée :

- Les deux cercles blancs valent 10 points.
- Les deux cercles noirs valent 8 points.
- Les deux cercles bleus valent 6 points.
- Les deux cercles rouges valent 4 points.
- Le cercle extérieur jaune vaut 2 points.
- Le cercle intérieur jaune vaut 1 point.

Le total maximum d'une volée est de 31 points.

On ne tient pas compte du petit cercle central, spécial arc à poulies.

ART.14 – Décompte des points pour les tirs individuels pour les arcs classiques

Il sera utilisé des blasons avec 10 classiques.

Pour le tir sur blasons trispots verticaux (tir adulte), une seule flèche par spot est décomptée :

- Le Jaune intérieur vaut 10 points
- Le Jaune extérieur vaut 9 points
- Le Rouge intérieur vaut 8 points
- Le Rouge extérieur vaut 7 points
- Le Bleu intérieur vaut 6 points

S'il est trouvé deux ou plusieurs flèches de l'archer dans un spot, c'est le score le plus bas qui sera retenu.

Le total maximum d'une volée est de 30 points.

ART.15 - Décompte des points pour les tirs individuels pour les arcs à poulies

Il sera utilisé des blasons avec 10 arcs à poulies (réduit).

Pour le tir sur blason trispots verticaux, le décompte des points sera le suivant :

- Le Jaune intérieur vaut 10 points
- Le Jaune extérieur vaut 9 points
- Le Rouge intérieur vaut 8 points
- Le Rouge extérieur vaut 7 points
- Le Bleu intérieur vaut 6 points

S'il est trouvé deux ou plusieurs flèches de l'archer dans un spot, c'est le score le plus bas qui sera retenu.

Le total maximum d'une volée est de 30 points.

IV. TENUE DES ARCHERS LORS DE LA COMPETITION

La tenue des archers doit être à la hauteur de l'événement.

- Dames : elles peuvent porter des robes ou des jupes ou des jupes culottes ou des bermudas ou des pantacourts ou des pantalons et des blouses, corsages, chemises, polos, tee-shirts.
- Hommes : ils doivent porter des pantalons, ou des bermudas ou des pantacourts et des chemises (à manches longues ou courtes), ou polos, ou tee-shirts.

Les capitaines d'équipes doivent porter la même tenue, dans le respect du texte ci-dessus.

- Chaussures : les concurrents doivent porter des chaussures de sport : il est interdit de tirer pieds nus. Les chaussures de ville ou les sandales ne sont pas autorisées.
- En cas de mauvais temps (froid, pluie), un vêtement de protection approprié peut être porté.
- Dossards : les compétiteurs doivent porter le dossard fourni par l'organisateur. Le dossard doit être porté dans le dos ou sur le carquois.

Pourront être prononcées les sanctions suivantes :

- Pour chaque volée : annulation de la meilleure flèche jusqu'à ce que le tireur soit en tenue correcte.
- Exclusion définitive du concours.

Les responsables des associations devront contribuer à la bonne tenue des archers.

V. TENUE DES ARCHERS SUR LE PODIUM

Par respect vis à vis de l'organisateur qui a déployé de nombreux efforts et qui a sollicité les autorités politiques, administratives, les médias et le public à participer à la remise des récompenses de la compétition, les compétiteurs, invités à monter sur le podium suite à leur performance sportive, se doivent d'avoir un comportement et une tenue vestimentaire corrects :

- soit de leur tenue de club, de département, de ligue ou de la tenue de leur équipe (une tenue uniforme du club sera exigée sur le podium).

Par tenue de club ou d'équipe, il faut entendre un équipement vestimentaire complet (pantalon ou bermuda ou pantacourt, chemise, polo ou tee-shirt, survêtement de sport, pull ou gilet pour le temps froid) aux couleurs du club ou de l'équipe, sur lequel doit apparaître le nom, ou l'insigne, ou le logo du club ou de l'équipe, ou de la ville; ou de la ligue, ou du département, sans restriction de taille, avec, éventuellement, la marque du ou des sponsors.

- soit d'une tenue blanche.

Le Responsable National sera "le maître de cérémonie" de la compétition. Il supervisera les cérémonies d'ouverture et de clôture de la compétition et, en particulier, la remise des récompenses : avant le début de la remise des prix, il veillera à ce que les compétiteurs, qui seront amenés à monter sur le podium, se présentent en respectant les règles ci-dessus. En cas de refus, le Responsable Nationale sera en droit de refuser l'accès du podium au compétiteur récalcitrant qui pourra également faire l'objet d'un rapport adressé à la FSCF pour d'autres sanctions éventuelles.

Les responsables des associations devront contribuer à la bonne tenue des archers.

VI. RECOMPENSES ET TITRES

ART.16 – Classements

Le tir individuel donnera lieu à un classement par catégories. Un tireur ne peut concourir que dans une seule catégorie, même pour les Débutants.

Les titres de champions nationaux, jeunes et adultes seront attribués aux trois meilleurs scores des classements suivants :

- Par binômes, en totalisant les scores du binôme et de chaque résultat individuel.
- Par équipes, en totalisant les scores des binômes annoncés.
- En individuel aux trois meilleurs scores en individuel par catégorie. Seules les catégories ayant au minimum 4 participants seront récompensées. Les catégories ayant moins de 4 archers seront regroupées.

ART.17 – Egalités

En cas d'égalité pour l'une des trois premières places, il sera pris en compte :

- Pour les individuels : le nombre de 10, 9 et 8. Si le total de 10, 9 et 8 sont identiques, les archers seront classés à égalité.
- Pour les binômes : le nombre de 10, 9 et 8 des deux archers constituant le binôme. Si le total de 10, 9 et 8 sont identiques, les archers seront classés à égalité.
- Pour les équipes : le nombre de 10, 9 et 8 des six archers constituant l'équipe. Si le total de 10, 9 et 8 sont identiques, les archers seront classés à égalité.

ART.18 – Traitement des résultats

Le traitement des résultats sera assuré par la Commission Nationale sous la responsabilité de l'Arbitre Principal. Ils seront affichés pour vérification par le représentant de chaque association avant la remise des récompenses.

ART.19 – Vérification des scores

Les capitaines d'équipes, lors de la vérification des scores, ont l'obligation de vérifier les scores individuels, en binômes et en équipes. Toute réclamation après la clôture des vérifications ne sera plus prise en compte.

ART.20 – Réclamations

Les réclamations devront être présentées dès la fin des vérifications des résultats par le représentant de l'association (indiqué sur la feuille d'engagement) à l'arbitre principal qui pourra faire appel au Jury d'Appel selon la gravité du litige.